

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

Tél. : 05 57 57 13 21

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
SANTÉ ET TROPIQUES :
MÉDECINE ET HYGIÈNE TROPICALES**

2^{ème} Cycle

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

ARTICLE I : OBJECTIF ET UNIVERSITES CONTRACTANTES

Cet enseignement a pour objectif la préparation à la prise en charge des malades vivant ou en provenance des zones tropicales ou sub-tropicales, et à la prise de décisions préventives dans la perspective d'actions de santé publique.

Il est organisé par l'Université de Bordeaux en collaboration avec l'Université Claude Bernard (Lyon).

ARTICLE II : RESPONSABLES DU DIPLOME

Professeur Denis MALVY

*Centre René Labusquière
Bâtiment 2A - 1^{er} étage - Zone Nord
Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex*

Tél. : 05 57 57 15 31

Fax : 05 56 24 46 82

E-mail : crl@u-bordeaux.fr

Professeur François PEYRON

*Département de Parasitologie et Pathologie Exotique
Université Claude Bernard
Université de Bordeaux
43 bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE Cedex*

Tél. : 04 72 44 80 00

Professeur Marc MORILLON

*IMTSSA
13000 MARSEILLE*

ARTICLE III : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Capacité d'accueil : le nombre minimum d'étudiants est de **10** et le maximum de **20**.

Sont admis à s'inscrire :

- les docteurs en médecine français ou étrangers ;
- tous les étudiants ayant validé le 2ème cycle des études médicales, français ou étrangers ;
- les étudiants en 2ème cycle des études médicales ayant validé tous les certificats à l'exception du CSCT ;
- les étudiants inscrits en 3ème cycle, D.E.S, D.I.S., D.F.M.S. ou D.F.M.S.A. ;
- les étudiants en médecine inscrits dans une institution européenne, engagés dans le programme de Master mis en place par le réseau universitaire Trop Ed.

Les candidats doivent retirer une **autorisation d'inscription**, auprès du professeur MALVY, au Centre René Labusquière **en juillet**.

Les candidats constituent leur dossier d'inscription au service de scolarité des Diplômes d'université de l'Université de Bordeaux (site Carreire).

La période d'inscription se déroule du 1^{er} septembre à fin février de l'année universitaire.

ARTICLE IV : MONTANT DE L'INSCRIPTION

En formation initiale : **500€/an**

En formation continue :

- *Reprise d'études non financées* : **600€/an**
- *Reprise d'études financées* : **1200€/an**

Auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE V : PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement de type modulaire **dure 1 an**, se déroule chaque année au Centre René Labusquière et comprend **4 modules** pour un volume horaire global de **128 heures** :

- 1/ Grandes endémies tropicales : surveillance et contrôle,
- 2/ Clinique et thérapeutique des maladies tropicales spécifiques ; médecine des voyages,
- 3/ Biologie et Microbiologie tropicales,
- 4/ Organisation des soins et santé communautaire en milieu tropical.

Certaines unités d'enseignement composant ce diplôme sont communes avec celles réalisées dans le programme du Mastère Sciences de la Vie et de la Santé (Mention « Complexes Pathogènes Tropicaux »), accrédité dans le parcours pédagogique du programme européen intitulé « Master of Sciences (MSC) International Health » mis en place par le réseau Trop Ed (European Network for Education in International Health).

ARTICLE VI : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'examen final consiste en une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures, comprenant 2 questions rédactionnelles chacune notée sur 20.

Pour être déclarés admis les candidats doivent obtenir la moyenne générale en l'absence d'une note éliminatoire inférieure à 5 sur 20 par item.

Deux sessions d'examen sont organisées.

ARTICLE VII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Interuniversitaire de Santé et Tropiques : Médecine et Hygiène Tropicale est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil UFR de Santé Publique et C.A. du 16/09/1996

Modifications :

Modalités d'examen : Conseil I.S.P.E.D. du 13/04/1999
C.A. du 07/06/1999

Passage à l'euro : C.A. du 17/05/2002

Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002

Changement d'U.F.R. de rattachement :

Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/ 2002

Conseil U.F.R. 1 du 19/06/2002

C.A. du 05/07/2002

Modifications : Conseil UFR 1 du 14/06/2004

C.A. du 06/07/2004

Changement d'U.F.R. de rattachement :

Conseil U.F.R. 1 du 20/03/2006

Conseil U.F.R. 2 du 23/03/2006

C.A. du 04/05/2006

Modifications : Conseil U.F.R. 2 du 11/04/2007

C.A. du 10/05/2007

Conseil U.F.R. 2 du 18/04/2008

C.A. du 29/05/2008

Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2017

Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Augmentation du coût de la formation :

Conseil UFR Sciences Médicales du 03/06/2019

Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

(Version 10)